

SÉMINAIRE

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

GÉREMY BIANQUINCH
LINA OMAI

Février 2011

Platz für Verlinkung
www.kas.de

Franchises universitaires et les libertés académiques

La Fondation Konrad Adenauer et la Médiature de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar on organisé, le 28 janvier 2011, un atelier sur les franchises universitaires et les libertés académiques.

Depuis quelques années, les espaces universitaires du Sénégal et plus particulièrement de Dakar sont confrontés à d'énormes problèmes de tout genre. Préoccupées par cette situation, la Médiature de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et son partenaire stratégique, la Fondation Konrad Adenauer, ont initié des séminaires pour tenter de trouver des solutions. Les participants sont les représentants de toutes les associations des



étudiants, des représentants du personnel des services sociaux du campus et des facultés universitaires, des représentants de certains syndicats et institutions concernées.

Ainsi, la Médiature de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et son partenaire stratégiques, la Fondation Konrad Adenauer ont initié un séminaire sur « Les FRANCHISES UNIVERSITAIRES ET LES LIBERTES ACADEMIQUES », le vendredi 28 janvier

2011, à la salle atelier de l'UCAD2, de 9h à 18h, à la suite de la journée sur la **formation en leadership de dirigeants du mouvement étudiant à l'UCAD** qu'elles avaient organisée le 6 Juillet 2010.

Pour l'édition de 2011, le séminaire a regroupé les responsables - déjà cités ci-dessus - de toutes les Universités et des Centres Universitaires Régionaux du Sénégal. Dans le cadre de la cérémonie d'ouverture, le Médiateur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, le professeur Babacar Buuba Diop a souhaité la bienvenue aux participants venus des différentes localités. Il a saisi l'occasion pour souligner un certain nombre de points importants.



Professeur Babacar Diop Buuba

D'abord il a tenu à rappeler que la création officielle de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, dont les premiers fondements peuvent être situés au début du XXème siècle, résulte d'une volonté politique. De ce point de vue, le partage l'Université doit être national et international comme le stipule si bien l'article 14 de la Loi n°94-79 du 24 Novembre 1994 relatif aux franchises et libertés



Konrad
Adenauer
Stiftung

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

GEREMY BIANQUINCH
LINA OMAIS

Février 2011

Platz für Verlinkuna

universitaires. Il a aussi fait remarquer que toutes les activités au sein de l'UCAD doivent s'effectuer sous le contrôle de l'Etat.

Au nom du représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer, Mme Bocandé s'est réjouie de la présence des invités venus très nombreux. Elle a donc saisi l'occasion pour faire une présentation générale de la Fondation Konrad Adenauer en mettant en exergue les idéaux et les objectifs de celle-ci, au bénéfice de ceux qui ne la connaissaient pas encore. Elle en a profité pour lancer un message fort, surtout aux représentants des étudiants, en leur rappelant tout d'abord qu'ils représentent les futurs dirigeants, les futurs élites et que, de ce point vue, ils doivent se préparer en privilégiant la recherche du savoir intellectuel. Elle a aussi, par la même occasion, exprimé son indignation lorsqu'elle a appris que certains étudiants éprouvaient du mépris à l'égard d'étudiants étrangers tels que les Haïtiens. Elle rappelé que tous les étudiants, sans distinction aucune, doivent se considérer comme membres d'une seule famille et que par conséquent il ne doit pas exister de discriminations des uns vis-à-vis des autres.



Faculté des Lettres et sciences humaines

Les différents intervenants du panel de la matinée, ont tour à tour pris la parole pour présenter des communications et des

contributions. Le représentant du CODESIRIA disait que les libertés académiques étaient manifestement une question essentielle qui touchait aussi bien l'Amérique, le Canada et l'Europe. Son souhait majeur était que les universitaires et les chercheurs développent leur liberté d'expression et que ces derniers puissent publier les résultats de leur recherche sans contrainte, en respectant la morale et l'éthique.

La déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et sur la responsabilité sociale est l'une des Chartes les plus connues et a été évoquée par le représentant du CODESIRIA ainsi que le Médiateur Buuba Diop. Cette déclaration est relative aux Droits et Libertés Fondamentaux et la Responsabilité Sociale.

Le représentant du directeur du COUD a lancé un message d'espoir à tous les étudiants et appelle à plus de compréhension afin de surmonter les problèmes conjoncturels de l'Université.

Le professeur Falilou Ndiaye a retracé l'histoire de l'université en général et des franchises universitaires en particulier. En effet, les universités sont nées au moyen âge dans des monastères, dans les grandes villes d'alors, et jouissaient d'une relative liberté de recherche et d'enseignement. L'historique des franchises universitaires implique aussi l'histoire des libertés académiques qui, au début, étaient relatives. Ainsi Galilei a été tué par les instances de l'inquisition, malgré un début de libertés académiques au moyen âge.

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

GEREMY BIANQUINCH
LINA OMAIS

Février 2011

Platz für Verlinkuna

L'Université de Bologne en Italie a été la première université au monde, suivie des universités d'Oxford, de Paris. L'université est née dans les villes, sur un territoire de pensée déterminé par les écoles monarchiques. Par la suite, au 12^{ième} et 13^{ième} siècle, la bourgeoisie naissante a apporté son appui aux universités qui vont prospérer jusqu'en Europe (Pologne, Paris, Suède). L'université était également sous la protection des pouvoirs municipaux et bénéficiaient de privilèges accordés par le roi.

Les universités et les libertés académiques étaient cependant contrôlées par l'Eglise. Les professeurs et les maîtres étaient exemptés d'impôts et soumis à la juridiction de l'université, et non à la juridiction du peuple. Les professeurs de théologie, de physiologie et de droit s'organisaient en corporation et voyageaient ensemble dans le cadre d'un pacte social entre le 12^{ième} et 13^{ième} siècle.

De nos jours, il faut constater que la loi sénégalaise de 1994 a suivi une longue évolution depuis 1979. En effet, l'acceptation de la liberté académique comporte 3 facteurs à savoir : l'absence de toute ingérence étatique au sujet des franchises universitaires, la liberté indispensable à toute université, le facteur limitant de l'espace géographique

Le professeur Falilou Ndiaye définit les libertés académiques comme étant le principe essentiel dans la tradition de l'Université. Les principes concédés aux membres de l'Université (professeurs, en-

seignements) de délivrer des services dans le cadre de leurs activités d'enseignement et de recherche, doivent cependant se faire dans le respect des normes éthiques et morales établies pour chaque pays selon l'esprit de sa loi ou de ses usages. Il est important aussi de souligner qu'aucune discrimination d'étudiants ne peut être tolérée, que ce soit sur le plan de l'ethnie, de la religion, de l'origine géographique ou d'autres critères.



Entrée campus côté Corniche

Le professeur de sciences juridiques Yaya Bodian nous rappelle que suivant la Loi 1994, les franchises universitaires ne s'appliquaient pas au COUD (Centre des Œuvres Universitaires) dans la mesure où l'on ne pouvait pas séparer le campus social et le campus pédagogique. C'est ainsi que la loi renvoie à la notion de police administrative, à l'ensemble de règles qui s'opposent aux forces de l'ordre en cas de conflit (l'autonomie de police administrative).

Les franchises universitaires sont un garant des libertés académiques qui protègent les enseignements. Cette notion si essentielle garantit l'autonomie des universités et dans le même temps, l'Etat de Droit. En effet, la loi de 1994 stipule que tous les membres de l'Université contribuent à l'enseignement, à la recherche (article 1) relative aux Franchi-

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

GEREMY BIANQUINCH

LINA OMAIS

Février 2011

Platz für Verlinkuna

ses et Libertés Universitaires. De plus, selon l'article 14 en application du régime des franchises et libertés universitaires, les facultés U.E.R, établissements d'enseignement supérieur et instituts des Universités sont ouverts à tous les étudiants remplissant les conditions requises sans distinction de nationalité, de race, de sexe, de religion ni d'opinion dans la mesure des places disponibles.

Et le CODESRIA à travers son représentant, a vivement plaidé pour une application des normes de la CEDEAO qui devraient aider les étudiants et les professeurs à circuler librement dans la sous-région pour s'inscrire et enseigner dans les universités de leur choix. En effet, les règles des franchises universitaires au sens de la Loi de 1994 ne s'appliquaient pas au centre des œuvres universitaires de Dakar (COUD). Mais du moment où le campus et l'Université sont indissociables, alors la police administrative ne doit pas violer les règles sur les franchises et les libertés universitaires que garantit l'Etat de droit. Le recours aux forces policières ne sera possible qu'en cas exceptionnel. Cependant beaucoup de participants ont suggéré une révision de la Loi 1994 pour apporter une amélioration.

Mme Penda Mbow, professeur d'histoire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar est revenue sur l'historique de l'Université en mettant en exergue l'université africaine. Elle a ainsi démontré la genèse et le fonctionnement de l'Université de Tombouctou et d'autres universités africaines à partir du

12^{ème} siècle. A cette époque, elle était étroitement liée à toutes les activités de la vie urbaine dans presque toutes les maisons de Tombouctou, il y avait des scientifiques, des chercheurs. Pour l'historienne, il y a actuellement énormément de dysfonctionnement au niveau de l'Université. Elle constate que certains étudiants sont plus portés vers les événements mondains et religieux que sur le travail dans les facultés. Cela a pour conséquences la baisse du niveau intellectuel. Elle a également mis l'accent sur la situation de désordre au campus qui empêche toute concentration et application aux études. Elle a suggéré une réorganisation de l'Université qui devrait se baser sur une étude sociologique du profil des étudiants et les composantes de l'université.



Prof. Penda Mbow

Les débats ont permis de revisiter les contributions, de poser des questions et à apporter des contributions. En fin de compte, toutes les interventions étaient concentrées autour des points suivants :

- Nécessité d'études sociologiques pour connaître les composantes de l'Université.
- Avoir une vision panafricaine en tenant compte des textes de l'UEMOA et de la CEDEAO pour que tous les

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

GEREMY BIANQUINCH

LINA OMAIS

Février 2011

Platz für Verlinkuna

étudiants aient les mêmes droits et devoirs.

- Etablir une bonne politique de communication et améliorer la Loi 1994.
- Promouvoir l'esprit critique pour tous les sujets de tous les domaines.
- Appuyer la Médiature en renforçant ses moyens de travail.
- Prévenir les problèmes ou même anticiper pour les éviter.
- Inviter les autorités à plus de responsabilité.
- Interdire les pollutions sonores dans les espaces universitaires.

forme suivante :

La deuxième partie du séminaire était essentiellement consacrée au travail en atelier et il s'est déroulé dans un climat animé de partages d'idées.

Les participants étaient divisés en deux groupes de travail. Le premier groupe a planché sur les « franchises universitaires » et le 2^{ème} sur « les libertés académiques ».

Ainsi le premier groupe a présenté les résultats de son travail sous la

Sources de problèmes : cas pratiques	Causes	Conséquences	Solutions
Elections des amicales des facultés	Manipulations intérieures personnels.	Violence, armes blanches, agressions, arrêt des cours...	Bien organiser les élections, implanter une police universitaire, respecter le calendrier des élections. Il faut la transparence grâce à une cogestion. Il faut des poursuites judiciaires aux acteurs de violence. Elire des délégués suivant le critère d'excellence.
Codifications au campus universitaire	Problèmes de quotas, critères d'attribution des lits, vente des lits	Confrontation entre étudiants d'une part et d'autre part entre étudiants et administration du campus	Implication et renforcement des capacités du médiateur. Sanctions disciplinaires et dissuasion.
Abus d'autorité : étudiants et professeurs	Manque de communication, indifférence totale des autorités	Grèves, casse, séquestrations	Créer un environnement de confiance, créer une radio, police universitaire, délimiter les pouvoirs

Le deuxième groupe a présenté ses travaux de façon globale :

Les membres de ce groupe ont eu, comme ceux du premier, à parler des causes et consé-

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

SENEGAL

GEREMY BIANQUINCH
LINA OMAIS

Février 2011

Platz für Verlinkuna

quences de l'ignorance des libertés académique :

La corruption, la discrimination, l'absence totale de communication, le refus de collaboration, l'absentéisme de certains personnels de l'administration voire des professeurs.



Manifestation d'étudiants

Ils ont aussi proposé des solutions telles que procéder à une réelle réorganisation des amicales, faire une vaste campagne de sensibilisation des élèves au niveau des lycées pour les préparer à la vie universitaire, évaluer les étudiants dans leurs cours, recruter les plus de professeurs dans les différents départements.



Recteur UCAD Prof. Saliou Nidaye

Nous avons constaté que les travaux des deux groupes convergeaient. C'est ainsi que l'ensemble des participants de ce séminaire ont émis le souhait à ce que les travaux de ce séminaire soient publiés. Le souhait le plus partagé fut celui de voir les autorités étatiques prendre en compte les réflexions et les propositions des participants du séminaire.